



**COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES**
DES PORTES DE
L'ENTRE-DEUX-MERS

Latresne, le 19 septembre 2023

Mesdames, Messieurs
les membres du Conseil

N/Réf : 92-23 LF/JS

Objet : Convocation au Conseil communautaire du 26 septembre 2023

Chers Collègues,

J'ai le plaisir de vous convier à la réunion du Conseil de la Communauté de communes des Portes de l'Entre-Deux-Mers qui se tiendra le :

MARDI 26 SEPTEMBRE 2023 à 18h00

Au siège de la Communauté de communes

Nous aborderons à cette occasion les points suivants :

2023-91	Adoption définitive du PCAET après la phase de consultation publique
2023-92	Autorisation - Mandat Spécial autorisant le Président à participer à la 33 ^{ième} convention des intercommunalités de France du 11 au 13 octobre 2023
2023-93	Autorisation - Mise à jour du tableau des commissions thématiques
2023-94	Autorisation - Mise à jour des représentations extérieures
2023-95	Autorisation - Adhésion au service de médecine du CDG 33
2023-96	Autorisation - Signature d'une convention de remboursement des goûters avec la commune de Saint Caprais-de-Bordeaux
2023-97	Autorisation - Signature d'une convention de remboursement des frais de personnel mis à disposition avec la commune de Cambes
2023-98	Autorisation - Délibération relative aux provisions pour admissions en non-valeur à passer au budget 2023
2023-99	Autorisation - Décision Modificative n°1 pour augmentation des crédits ouverts pour les écritures d'amortissements et de reprises sur subventions.
2023-100	Autorisation - Délibération relative le versement des subventions au Budget CIAS et au Budget Annexe Transports
2023-101	Autorisation - de signature d'une convention de mise en place d'une collecte de déchets par bennette sur le chemin Mouynet à Cambes et Saint Caprais-de-Bordeaux

Comptant sur votre présence,

Je vous prie de croire, **Chers Collègues**, en l'assurance de mes meilleures salutations.

**Le Président,
Lionel FAYE**

Maire de Quinsac



BAURECH – CAMBES – CAMBLANES-ET-MEYNAC – CENAC – LATRESNE – LANGOIRAN – LE TOURNE –
LIGNAN DE BORDEAUX - QUINSAC – SAINT-CAPRAIS DE BORDEAUX - TABANAC